

Instructions :

- Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez-vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.
- En cas de requête multipays, chaque END doit signer un formulaire identique avant la remise officielle au CTCN.
- Les END souhaitant obtenir des fonds au titre du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF) peuvent soumettre leur requête au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND).

[Mention à supprimer avant la signature de la requête : le texte proposé dans la présente requête doit être adapté par chacun des END en fonction des circonstances de leur pays respectif]

Pays requérant(s) :	République du Congo
Intitulé de la requête :	Réalisation d'une évaluation des Besoins Technologies (EBT) et d'un plan d'Action technologique (PAT) en vue de la mise en œuvre des CDN
Entité nationale désignée :	Joseph BADEVOKILA <i>Entité Nationale Désignée pour le Transfert des technologies Climatiques /Point Focal du CTCN</i> BRAZZAVILLE Tel. : +242 066043237 E-mail : endcongo@gmail.com République du CONGO
Organisation requérante :	NDOMA NGOYE Raymond Secrétaire Exécutif COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC) +237 222 21 35 12 / 677 42 42 94 comifac@comifac.org www.comifac.org B.p. 20818 Yaoundé Cameroun

Objectif relatif au climat :

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation et atténuation du changement climatique**

Périmètre géographique :

- Niveau communautaire
 Niveau infranational
 Niveau national
 Requête multipays

Dans le cas des requêtes infranationales ou multipays, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, états, pays, régions, etc.).

Énoncé du problème relatif au changement climatique (une page maximum) :

Cette section doit répondre à la question : « Quel est le problème ? » Résumez le problème lié au changement climatique et/ou les conséquences négatives du changement climatique pour le pays auxquels la requête se propose de répondre.

La République du Congo a choisi de conduire ou de mettre à jour son Évaluation des besoins technologiques (EBT) assortie d'un Plan d'Action Technologique (PAT), dans la perspective de l'implémentation de leurs CDN.

En effet, bien que quasiment tous les pays de la sous-région Afrique Centrale, regroupés au sein de l'espace COMIFAC, aient eu à mener chacun son EBT des années auparavant, il reste que la survenance des Contribution (Prévues) Déterminées au niveau National (C(P)DN), pièce maîtresse de l'Accord de Paris, ont apporté un niveau d'exigence différent.

Le Congo, par exemple, n'a pas encore connu l'expérience de mener son EBT, le moment est donc propice pour le faire afin de disposer, en conséquence, d'une ligne directrice technologique qui encadrera les investissements pour l'implémentation des CDN.

En effet, les politiques et instruments de lutte contre les changements climatiques ont évolué, surtout depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Cela rend plus déterminante la mise en œuvre des engagements pris par les pays développés pour accompagner les pays sous-développés à renforcer leurs moyens de lutte contre les changements climatiques.

Bien que certains pays sélectionnés pourront bénéficier du projet du PNUE soutenant les EBT (Phase III), dans le cadre des activités habilitantes du CCNUCC, financées par le FEM, d'autres pays n'ont pas eu l'opportunité de mettre à jour leur EBT en raison du manque de compétences, de capacités et d'expertise nécessaires pour mener à bien ce processus. Ne pouvant bénéficier de l'appui du PNUE pour intégrer cette Phase III qui sera lancée sous peu, certains pays de l'espace COMIFAC manquent de fonds nécessaires et sollicitent, pour cela, l'assistance technique du CTCN.

Cette assistance technique devra être financée par l'utilisation d'une partie des fonds alloués au Readiness Programme du Fonds Verts pour le Climat.

Toutefois, depuis les premières étapes du soutien aux TNA entre 1999 et 2004, la méthodologie et le processus de l'EBT ont été considérablement améliorés dans le cadre du Programme stratégique Poznan du FEM sur le transfert de technologie, qui comprend la fourniture d'un soutien financier et technique ciblés aux pays pour cette EBT. La principale nouveauté introduite dans le projet Global TNA mis en œuvre par le PNUE dans le cadre du Programme stratégique Poznan du FEM sur le transfert de technologie entre 2009 et 2013 a été l'inclusion dans le processus TNA de l'élaboration d'un plan national d'action technologique (PAT) recommandant un cadre propice au développement et le transfert de technologies prioritaires à l'échelle souhaitée. Le besoin de mise en œuvre des C(P)DN vient renforcer cette nécessité.

La République du Congo n'ayant plus de financement actuellement disponible dans son enveloppe STAR Allocation du FEM, souhaite cependant s'arrimer à cette phase III en utilisant, selon son choix, son

programme de préparation du Fonds Vert.

Interventions en cours et antérieures mises en œuvre pour résoudre le problème (une demi-page maximum)

Cette section doit répondre à la question : « Quelles interventions ont été ou sont actuellement mises en œuvre afin de résoudre le problème ? » Décrivez les processus, les projets ou les initiatives qui sont, ou ont été, mis en œuvre dans le pays ou la région pour lutter contre le problème climatique énoncé précédemment.

Aucun effort n'est encore entrepris. Cependant, la nécessité pour une mise en œuvre rapide et maîtrisée de ses CDN, le Congo souhaite avoir un Plan d'Action Technologique (PAT) qui devra lui permettre de mieux évaluer le coût de l'implémentation de ses CDN, voir dans quelle mesure le pays peut relever son ambition de réduction et/ou d'atténuation de ses émissions.

Obstacles technologiques¹ spécifiques (une page maximum) :

Cette section doit répondre aux questions suivantes : « Quels obstacles technologiques les interventions nationales décrites précédemment rencontrent-elles (ont-elles rencontré) ? » et « Comment l'assistance technique du CTCN complètera-t-elle ces interventions ? » En vous appuyant sur l'énoncé du problème et en tenant compte des interventions existantes décrites précédemment, décrivez les obstacles technologiques spécifiques rencontrés par l'organisation requérante dans le cadre du repérage, de l'évaluation ou du déploiement d'une ou plusieurs technologies climatiques, en vue de résoudre le problème énoncé. Les obstacles décrits doivent rester dans le périmètre de l'assistance technique souhaitée (voir section ci-dessous).

Le principal obstacle technologique évident ne permettant pas la conduite du projet à l'origine de la présente requête est certainement le manque d'expertise, au niveau local. Ceci explique le recours à l'assistance technique du CTCN, en lien avec la guidance du processus TNA de la CCNUCC.

Secteurs :

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Littoral | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> Santé humaine | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme |
| <input type="checkbox"/> Secteur maritime et pêche | <input type="checkbox"/> Eau | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Fixation du carbone |
| <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input checked="" type="checkbox"/> Forêt et Sylviculture | <input checked="" type="checkbox"/> Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transports | <input type="checkbox"/> Gestion des déchets | | |

¹ Cela correspond à l'ensemble des équipements, techniques, connaissances et compétences pratiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique (Rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologie, 2000).

Autres secteurs concernés :

Approches et facteurs transversaux :

Indiquez les approches et facteurs transversaux principaux :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Communication et sensibilisation | <input checked="" type="checkbox"/> Économie et prise de décisions financières | <input checked="" type="checkbox"/> Gouvernance et planification | <input type="checkbox"/> Communautaire |
| <input type="checkbox"/> Réduction des risques de catastrophe | <input checked="" type="checkbox"/> Écosystèmes et biodiversité | <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des sexes | |

Demande d'assistance technique (une page maximum) :

1. Énoncé du problème :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à travers l'exigence de l'implémentation de son outil phare qu'est la Contribution Déterminée au niveau Nation (CDN), les pays parties sont confrontés à un choix de méthode et d'approche. Ils doivent pouvoir tenir leurs engagements et contribuer ainsi au challenge mondial de réduction des émissions pour inverser le réchauffement climatique et donc mieux lutter contre les changements climatiques.

Les pays en voie de développement, notamment les pays de l'espace COMIFAC, cherchent des moyens d'accélérer à la fois leur développement sobre en carbone et aussi définir des stratégies dans ce sens. La plupart des Parties de cette sous-région souhaitent ainsi se lancer dans la mise en œuvre de leur CDN en disposant d'une vision claire des secteurs clés à prioriser et des moyens techniques, technologiques et financiers nécessaires pour y parvenir.

Une évaluation des besoins s'avère donc nécessaire pour mieux planifier leur action.

2. Efforts passés et en cours :

La République du Congo a ratifié l'Accord de Paris et a déposé ses instruments de ratification le 21 avril 2017. De ce fait, les CPDN déposés sont devenus le premier CDN du pays.

Le pays veut se donner les moyens de dynamiser sa lutte contre les changements climatiques qui déjà l'affecte de manière perceptible. Pour être efficace, la question technologique est cruciale. Il convient donc d'identifier les technologies efficaces nécessaires pour l'implémentation de ses CDN et asseoir ainsi solidement, les différents mécanismes de résilience et, pour le pays, de relever son niveau d'ambition vers l'atteinte des objectifs de réduction de son niveau d'émission.

Le pays a entrepris de mener une série d'actions sous la CCNUCC : élaboration de la Troisième Communication Nationale, élaboration du premier Rapport Biennal Actualisé, mise en œuvre et la révision des ses CDN.

Le cadre de ces différentes activités couvre les actions visant à aborder des problèmes dans divers secteurs tels que l'eau, l'agriculture, la foresterie, les zones côtières, la biodiversité, la santé et d'autres écosystèmes vulnérables. Nonobstant le fait que la contribution du Congo aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) est très insignifiante, son rôle en tant que membre responsable de la communauté mondiale dans la lutte contre les changements climatiques, principalement dans le secteur de la REDD, a souvent été souligné en accordant l'importance voulue aux efforts d'atténuation dans des secteurs tels que la foresterie.

En outre, le pays fait face à un déficit de compétences dans les différents domaines liés à la lutte contre les changements climatiques, dans le domaine de la mitigation, de l'adoption, du support au transfert de technologies et en matière de finance climatique ou comment savoir lever les fonds nécessaires auprès de

organismes de financement dédiés.

Il se dénote, de tout évidence que soit prise un ensemble de mesures appropriées concernant le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel et le transfert de technologie requis afin de répondre adéquatement aux besoins du Congo.

3. Assistance technique souhaitée :

La description de l'assistance technique doit s'inscrire dans un périmètre clairement défini et respecter le modèle suivant :

- *Objectif global*
- *Catégories d'activités prévues devant être réalisées au titre de l'assistance technique*
- *Produits prévus devant être exécutés au titre de l'assistance technique*

Veillez noter que le CTCN fournit une assistance technique et n'a pas vocation à financer des projets.

3.1. Objectif global :

Placée sous la supervision et la coordination nationale de l'END du Congo, l'assistance technique internationale qui sera fournie par le membre du réseau du CTCN assurera des résultats de qualité et plus satisfaisants du processus de l'EBT mené par les pays. Cette EBT permettra au pays de développer son Plan d'Action Technologique (PAT).

3.2. Catégories d'activités prévues

Le prestataire qui fournira cette assistance du CTCN appuiera la coordination de la mise en œuvre du processus EBT/PAT avec les END des pays respectifs et fournira :

- (i) des conseils sur la mise en place de l'équipe nationale de l'EBT, sous la coordination de l'END ;
- (ii) le soutien à l'élaboration du plan de travail et du budget de mise en œuvre de l'EBT/PAT du [nom du pays] ;
- (iii) des conseils techniques pour les différentes activités requises pour mener le processus EBT/PAT ;
- (iv) la formation sur le processus et les méthodologies de l'EBT ;
- (v) assurer le contrôle de qualité des livrables.

Cette approche permettra au pays de recevoir le même soutien technique que les pays qui bénéficieront de la prochaine série de l'EBT financée par le FEM et mise en œuvre par le PNUE.

3.3. Produits prévus devant être exécutés au titre de l'assistance technique

L'assistance technique devra produire, pour chacun des pays, une évaluation exhaustive des besoins technologiques devant permettre une accélération de la mise en œuvre de l'action climatique, conformément aux CDN et des Objectifs pour un développement durable. Cette évaluation des besoins sera basée sur les secteurs mis en priorité par les pays.

Calendrier prévisionnel :

Indiquez la durée prévue de l'assistance technique demandée au CTCN. Veillez noter que celle-ci se limite à 12 mois maximum.

La durée de l'assistance technique est prévue de s'étendre sur une période de maximum 12 mois.

Bénéfices attendus de l'assistance technique (égalité des sexes et autres) :

Décrivez les activités en lien avec l'égalité des sexes ainsi que les bénéfices attendus de l'assistance

technique, dans ce domaine et dans d'autres secteurs (biodiversité, économique, social, culturel, etc.).

Une EBT assortie d'un PAT de haute qualité permettront au Congo de :

- (I) Etablir un cadre institutionnel de mise en œuvre des projets climatiques ;
- (II) Aider à définir des projets et identifier des technologies qui pouvant et alimenter le portefeuille de requêtes devant aboutir à des projets à soumettre au GCF ;
- (III) Contribuer à établir le GCF country strategy ;
- (IV) Améliorer les processus institutionnels, les politiques et les règlements pour le déploiement des technologies climatiques en vue de la mise en œuvre de nos NDC ;
- (V) Élaborer des programmes et des projets technologiques ;
- (VI) Élaborer une feuille de route technologique plus approfondie ou des plans d'action "spécifiques à la technologie" définies par secteurs, par pays ;
- (VII) Générer des requêtes ambitieuses pour le CTCN répondant aux priorités nationales en termes de technologies climatiques et pouvant bénéficier des financements climatiques tant des institutions internationales que des bailleurs privés ;

La livraison des conclusions de cette requête contribuera fortement à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, faible en carbone et résistant au climat au [nom du pays].

Le pays souhaite donc, à travers le PAT qui sera développé dans le cadre de la présente requête, disposer d'un portefeuille de projets bancable. Cet objectif lui permettra de définir des approches pour mieux impliquer le secteur privé, accélérer l'intégration des femmes comme principales actrices du changement et atteindre ainsi ses objectifs.

Parties prenantes principales :

Dressez la liste des parties prenantes à la mise en œuvre de l'assistance technique demandée et décrivez leur rôle (p. ex., agences gouvernementales, ministères, instituts de recherche, universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile).

Parties prenantes	Rôle dans la mise en œuvre de l'assistance technique
Ajoutez une ligne pour chaque partie prenante supplémentaire, le cas échéant.	
<i>Ministères</i>	<i>Tous les ministères</i>
<i>Organisations patronales</i>	<i>Expression des besoins et des orientations professionnelles</i>
<i>AND au Fonds vert pour le Climat</i>	<i>Endossement de la requête pour le GCF</i>
<i>COMIFAC</i>	<i>Coordination administrative au niveau sous-régional</i>

Conformité avec les priorités nationales (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez en quoi l'assistance technique demandée est conforme aux priorités nationales relatives au climat, à savoir : les contributions déterminées au niveau national ; les plans nationaux pour le développement ; les plans de réduction de la pauvreté ; les évaluations des besoins technologiques ; les stratégies de développement à faible émission de carbone ; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national ; les plans d'action technologique ; les plans nationaux d'adaptation ; les stratégies et plans sectoriels, etc.

Le Congo, en tant que Partie à la CCNUCC vise à conduire cette EBT dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du cadre pour des actions significatives et efficaces visant à améliorer la mise en œuvre du

paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention adopté par la décision 4 / CP.7 et amélioré Par décision 3 / CP.13. Nous considérons aussi l'EBT comme un outil de compréhension des projets a mettre en œuvre pour réaliser les ambitions de développement au niveau national, en leur lien avec le développement de projets a tirer des CDN.

L'EBT est considérée comme un outil clé pour que le pays favorise la mise en œuvre des engagements nationaux sur le changement climatique et s'attaque aux défis posés par le réchauffement climatique, atténue ses risques et adapte les secteurs clés du pays L'économie pour faire face à ses conséquences. Le PNCE met particulièrement l'accent sur la nécessité de solutions technologiques novatrices pour résoudre les défis liés au changement climatique tant de l'atténuation que de l'adaptation en établissant une base pour le transfert de technologie.

Document de référence (précisez la date dudit document)	Extrait (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.)
Contribution déterminée au niveau national (CDN)	Les requêtes d'assistance technique auprès du CTCN doivent systématiquement être conformes et contribuer directement à la mise en œuvre de la CDN. Veuillez inclure une référence directe à la CDN/CPDN (chapitre, numéro de page, etc.).
Autres documents de référence, le cas échéant	SCN, TCN

Développement de la requête (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez de quelle façon la requête a été développée au niveau national et décrivez le processus utilisé par l'END pour approuver la requête avant sa soumission au CTCN (quelle organisation a proposé la requête, quels étaient les différents acteurs impliqués et leur rôle, etc.). Indiquez également les réunions ou consultations ayant eu lieu pour développer et/ou sélectionner la requête, etc.

Cette requête a été développée en vue de faire une évaluation des besoin des besoins technologiques prioritaires ainsi qu'un harmonisation du développement des pays vers une économie sobre en carbone,, Alors que les parties prenantes nationales sont désireuses de conduire leur EBT, le pays veut que son EBT se fasse suivant les normes des EBT améliorées que les pays développent depuis 2009, dans le cadre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie du FEM. Les parties prenantes des pays reconnaissent qu'ils n'ont pas les compétences, les capacités et les compétences nécessaires pour mener un tel processus sans les conseils techniques et le soutien des experts internationaux reconnus de l'EBT.

Le Congo souhaite s'arrimer a cette la Phase III de l'EBT qui est sur le point de commencer. Il a donc été décidé de demander au CTCN une assistance technique internationale pour guider et soutenir le processus national de l'EBT en vue d'assurer des résultats de qualité et plus satisfaisants pour le pays.

Le CTCN utilisera les ressources allouées au Congo par le GCF dans son enveloppe du Readiness Programme.

Documents généraux et autres informations utiles :

- Énumérez tous les documents qui permettront au CTCN de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent la requête et les priorités nationales. Tous les documents indiqués ou fournis doivent être mentionnés dans la ou les sections correspondantes de la présente requête, et leur lien avec la requête doit être clairement démontré. Veuillez joindre un exemplaire de chaque document au présent formulaire ou fournir un lien Internet permettant d'y accéder (le cas échéant). Ajoutez toute autre information que vous jugerez utile.
- Indiquez si la requête a été élaborée avec l'aide du Programme d'incubateur de requêtes du CTCN.

FACULTATIF : Liens avec le Programme de préparation du Fonds vert pour le climat

Le CTCN collabore avec le Fonds vert pour le climat (GCF) en vue de faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement permettant de lutter contre le changement climatique et ses effets, en fournissant notamment aux pays une aide directe à la préparation par l'intermédiaire des autorités nationales désignées par le GCF. Ces interventions sont conformes aux directives du Conseil du GCF (Décision B.14/02) et de la CCNUCC (en particulier les paragraphes 4 et 7 de la Décision 14/CP.22 sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention²).

À ce titre, le CTCN met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique financés par les fonds de préparation du GCF, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale désignée (AND) du pays bénéficiaire pour le GCF. Toute demande d'aide formulée auprès du GCF, y compris le montant, est soumise aux conditions générales du GCF et doit être élaborée conjointement avec l'AND.

Indiquez si la requête a reçu l'autorisation préalable de l'AND en vue de l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement initial : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué à l'élaboration de la présente requête et participera aux prochaines étapes des négociations de l'accord officiel pour l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

Engagement avancé (préférable) : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué directement à l'élaboration de la présente requête et fait partie des cosignataires. Par cette signature, l'AND consent provisoirement à ce que le pays requérant ait recours aux fonds nationaux de préparation pour appuyer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN.

Date : 18 Avril 2019

Signature :

**LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE
CTCN@UNEP.ORG**

L'équipe du CTCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans le processus de candidature.

² Voir https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cop22_i8b_tm_fm.pdf.